

L'Union des Conseils Economiques et Sociaux Arabes et Institutions Similaires

Fiche de présentation et ses principales réunions

I. Présentation:

- L'Union est une organisation régionale mise en place sur l'initiative des Conseils économiques et sociaux arabes sous l'égide de l'Organisation arabe du travail.

II. Les objectifs de l'Union sont :

1. Promouvoir, diffuser et promouvoir la culture du dialogue, sous toutes ses formes, à tous ses niveaux, et en activer les mécanismes au sein de l'Union.
2. Encourager les États arabes à créer des conseils économiques et sociaux en vue de promouvoir et d'approfondir la démocratie participative et de parvenir à la paix et à la stabilité sociale dans le monde arabe, conformément aux principes et normes arabes de la Ligue des États arabes et de l'Organisation arabe du travail, aux principes internationaux des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux principes et droits fondamentaux au travail adoptés par les États membres de l'Organisation internationale du travail, le Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux et la nouvelle génération des droits de l'homme individuels et collectifs.
3. Coordonner les efforts entre les conseils économiques et sociaux arabes et les Institutions similaires dans les forums arabes et internationaux.
4. Effectuer des recherches et des études sur des sujets liés aux domaines d'activité de l'Union.
5. Mettre au point des plans pour promouvoir le dialogue social dans le monde arabe.
6. Tisser des liens avec les organismes régionaux et internationaux concernés.

7. Contribuer à un développement socioéconomique équilibré en vue d'atteindre la justice et la cohésion sociales.
8. Renforcer le partenariat et la complémentarité entre les partenaires sociaux lors de la formulation d'un système de politiques et de législations économiques et sociales nationales.

III. Chronologie de l'installation de l'Union et ses plus importants axes organisationnels:

1. **Réunion de Riyad (Arabie Saoudite)** : en février 2014, des discussions ont eu lieu autour de l'idée de créer l'Union, de charger une cellule d'élaborer un document préliminaire et de conceptualiser la proposition du règlement de l'Union et de ses travaux.
2. **Réunion de Charm-El-Cheikh (Égypte)** : tenue en décembre 2014, au cours de laquelle, il a été conclu l'accord final pour l'installation de l'Union et l'établissement d'un agenda à cet effet.
3. **Réunion de Rabat (Maroc)** : en mars 2015, au cours de laquelle, il a été annoncé la création de l'Union et la ratification de son règlement intérieur.
4. **Réunion du Koweït** : tenue en avril 2015, au cours de laquelle, il a été proposé la tenue de la première conférence en vue d'élire des organes et de nommer des personnalités pour occuper des postes au sein de l'Union, et faire en sorte de coïncider cet important événement arabe avec les célébrations commémoratives de la Révolution du 1^{er} novembre de l'Algérie.
5. **Première conférence d'installation d'Alger** : tenue à Alger, au Palais des Nations, les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2015. Le Président du Conseil Economique et Social d'Algérie, M. Mohamed Seghir BABES a été élu Président de l'Union, et l'Algérie a été élue pour accueillir le siège et le poste du Secrétariat général.
La conférence a été supervisée par le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, et des délégations ont participé aux réceptions du Président de la République organisées à l'occasion des célébrations du 1^{er} novembre. Tous les fondateurs ainsi que le Directeur général de l'Organisation arabe du travail ont assisté à cette conférence.

6. Réunion de l'Assemblée générale à Beyrouth : tenue le 4 avril 2017, sous la présidence du Vice-Président de l'Union (Roger NASNAS, Président du Conseil Economique et Social du Liban), lequel a été élu à la présidence de l'Union pour succéder à feu Mohamed Seghir BABES, Président du Conseil Economique et Social d'Algérie. La réunion s'est déroulée en présence du Directeur général de l'Organisation arabe du travail, et la délégation a été reçue par le Président libanais. L'Algérie a conservé le Secrétariat général, tout comme elle a approuvé le programme de travail de l'Union.

7. La réunion du Conseil d'administration de l'Union Au Caire : tenu le 14 avril 2019, au cours de laquelle, le statut organisationnel de l'Union a été examiné. En effet, après le changement du Président du Conseil libanais, Roger NASNAS, qui préside l'Union en même temps, et sur proposition du Conseil marocain, lequel est prêt à accueillir l'Assemblée générale avant la fin de l'année, il a été convenu que M. Roger NASNAS accomplisse ses fonctions à la tête de l'Union jusqu'en décembre et tienne l'Assemblée générale.

Le Conseil marocain s'est trouvé dans l'impossibilité d'organiser l'Assemblée générale en raison de la propagation de la pandémie de coronavirus, depuis lors, les activités de l'Union se sont arrêtées, laissant l'Union sans président, ce qui a amené le Secrétariat général de l'Union, représenté par le Secrétariat général du Conseil National Economique, Social et Environnemental d'Algérie, le 22 juin 2021, à prendre l'initiative de réunir, par visioconférence, les membres du Conseil d'administration de l'Union, et de préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

8. La réunion du Conseil d'administration de la l'Union : le 22 juin 2021, le Conseil de l'Union a tenu, par visioconférence, une réunion extraordinaire, laquelle a pris fin par un certain nombre de résolutions, dont les plus importantes sont : ratifier la proposition de l'Algérie d'accueillir l'Assemblée générale extraordinaire les 21 et 22 novembre 2021, et confier au Secrétariat général la préparation administrative, technique et matérielle de cet événement reporté aux 19 et 20 juin 2022 dans la capitale algérienne.

9. L'Assemblée générale extraordinaire (Algérie, le 20 juin 2022) : l'Assemblée générale extraordinaire de l'Union s'est tenue en Algérie, le 20 juin 2022, en présence de tous les membres de l'Union.

Elle a adopté un certain nombre de résolutions, notamment : le changement de nom de la Ligue en « *Union des Conseils économiques et sociaux arabes et Institutions similaires* », l'adhésion du Conseil tunisien pour le dialogue social, l'élection du P^Dr Sidi Mohamed BOUCHENAK KHELLADI, Président du Conseil National Economique, Social et Environnemental d'Algérie, à la présidence de l'Union pour la période 2022-2025, l'élection du P^r Moussa CHTIOUI, Président du Conseil économique et social de Jordanie, à la Vice-présidence de l'Union, l'accréditation de M. Mohamed Al-Amin DJAFRI comme Secrétaire général de l'Union, l'élection des membres du Conseil d'administration de l'Union, qui sont respectivement le Conseil économique et social de Palestine, le Conseil économique, social et environnemental du Liban, le Conseil économique, social et environnemental du Maroc, le Conseil économique, social et environnemental de Mauritanie, la République arabe d'Égypte représentée par le ministère de la Main-d'œuvre (Institution similaire).

IV. Les membres fondateurs de l'Union:

1. Les membres en qualité de conseils économiques et sociaux ;

- Conseil économique et social de Jordanie.
- Conseil économique et social d'Algérie.
- Conseil économique et social de Palestine.
- Conseil économique et social du Liban.
- Conseil économique et social du Maroc.
- Conseil économique et social de Mauritanie.

2. Les membres en qualité d'institutions similaires :

- La République du Soudan, représentée par Son Excellence le ministre du Travail et de la Réforme administrative.
- Le Conseil national pour le dialogue social de la République arabe d'Égypte, représenté par Son Excellence le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
- La République du Yémen, représentée par Son Excellence le ministre des Affaires sociales et du Travail.

- Le Conseil tunisien pour le dialogue social, présidé par le ministre tunisien du Travail.

3. **Le Directeur Général de l'Organisation arabe du travail** : en qualité d'observateur et de parrain.

V. **Composition de l'actuel Conseil d'administration :**

- Conseil National Economique, Social et Environnemental d'Algérie - Président -
- Conseil Economique et Social du Royaume hachémite de Jordanie - Vice-Président -
- Conseil Economique et Social de Palestine - Membre -
- Conseil Economique, Social et Environnemental du Liban - Membre -
- Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc - Membre -
- Conseil Economique, Social et Environnemental de Mauritanie- Membre-
- La République arabe d'Égypte, représentée par le ministère de la Main-d'œuvre (Institution similaire) - Membre -